



Politique Sportive

06/03/2016

Le Rôle de la Commission Sportive

Le rôle et les attributions de la Commission Sportive sont décrits dans ses grandes lignes dans le règlement intérieur. Ce document précise des points d'organisation de la Commissions Sportive dans le cadre des équipes de l'A.S.

Les compétitions à Charmeil

Pour l'Association Sportive, la Commission Sportive a en charge :

- L'organisation des compétitions qui sont du ressort de l'Association Sportive.
- La définition du règlement général de compétition et des règles locales.
- Les relations avec les instances de la ffgolf (Ligue, Comité Départemental) pour l'organisation des épreuves fédérales sur le golf de Grenoble Charmeil.

Les équipes de l'A.S.

Dans le cadre des compétitions fédérales, la Commission Sportive a en charge, dans le respect des orientations prises par le Conseil d'Administration :

- L'engagement des équipes.
- La sélection des joueurs.
- L'organisation des déplacements.

Les principaux acteurs dans la participation des équipes du club aux épreuves fédérales sont :

- Le Président de la Commission Sportive qui coordonne l'ensemble des actions et s'assure du respect des orientations du Conseil d'Administration, propose le budget, suit les dépenses.
- Le Capitaine d'équipe qui organise le déplacement et compose l'équipe le jour de la compétition.

Les sanctions sportives

La Commission Sportive est la commission compétente pour prendre toute sanction sportive vis à vis d'un membre ou d'une personne externe à l'Association Sportive pour infraction grave aux règles de golf. Celle-ci ne pourra être prononcée que dans le cadre des compétences de l'Association Sportive et après avoir entendu les explications de l'intéressé, convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Composition de la Commission Sportive

Etant entendu qu'une personne peut cumuler plusieurs attributions, la composition de la Commission Sportive est la suivante :

- Le Président de la Commission Sportive.
- Le Président AS.
- Le Capitaine des jeux.
- Les Capitaines de chacune des équipes.
- Les Membre invités.

Les Orientations du C.A. pour les équipes de l'A.S.

L'objectif

L'objectif est d'obtenir le meilleur résultat possible dans le respect de nos règles et de nos valeurs.

Les règles générales d'orientation pour la Commission Sportive

L'exemplarité sportive

Tout sélectionné doit œuvrer pour être un modèle de référence pour le club et plus particulièrement pour les jeunes golfeurs et golfeuses.

Le comportement

Tout sélectionné doit avoir un comportement loyal envers le club, l'A.S., les sponsors et les membres qui constituent l'association, se reconnaître en elle et contribuer à son développement.

La représentativité

Toute équipe devra être composée de membres actifs de l'A.S., dont le niveau est en adéquation avec celui de la catégorie dans laquelle elle évolue.

La Politique Sportive

Engagement des équipes

L'Association Sportive engage une équipe dans chacune des catégories proposées par la FF Golf. Elle participe également aux Championnats de Ligue, à la Coupe Lady et à la Coupe Gentlemen.

Sélection des Capitaines

Le Conseil d'Administration reconnaît dans le Capitaine un acteur majeur pour la réussite de l'équipe et l'assure de tout son soutien, sa sélection est faite par la Commission Sportive.

Tout Capitaine doit être membre actif de l'AS, à jour de sa cotisation à l'A.S. et de son abonnement à la structure commerciale.

Pour mener à bien sa mission, il conviendra de s'assurer qu'il possède bien un certain Charisme et a également un minimum de capacités à :

- Etre exemplaire dans les domaines sportifs et comportementaux.
- Savoir Ecouter et Communiquer.
- Se remettre en cause.
- Faire preuve de discernement.
- Décider et Expliquer ses choix.
- Organiser les entrainements.
- Avoir un comportement loyal envers son club, ses partenaires, la commission sportive et le CA.

Le Capitaine devra également assurer régulièrement la remontée d'informations au Président de la Commission Sportive et aux administrateurs sur les performances et évolutions de son équipe.

L'absence de capitaneat crédible et reconnu peut conduire le Conseil d'Administration à prononcer la désinscription de l'équipe.

Sélection des joueurs

La sélection des joueurs est faite par la Commission Sportive.

Le Conseil d'Administration a décidé que :

- Les joueurs doivent être membres actifs de l'AS, à savoir à jour de leur cotisation à l'A.S. et de leur abonnement à la structure commerciale.
- Afin d'éviter les cumuls, un joueur ne peut pas être sélectionné dans plus d'une catégorie.
- Afin d'assurer l'intégration des joueurs des équipes, un joueur doit avoir réalisé et terminé 5 compétitions de l'AS (hors section seniors) dans les 12 derniers mois.
- Afin de mesurer son niveau de performance, un joueur doit avoir réalisé un minimum de 6 tours individuels en stroke play (Grand Prix, Trophée Seniors, compétition fédérale, ...).

Une dérogation à ces dispositions peut être accordée par le Conseil d'Administration, sur présentation du Président de la Commission Sportive, si elles devaient aboutir à inscrire une équipe incomplète ou à sélectionner une équipe n'ayant pas le niveau requis.

En complément des éléments fixés par le Conseil d'Administration, les critères retenus sont :

- Les performances récentes de joueurs, en particulier les résultats en Grand Prix ou Trophée Seniors et Compétitions Fédérales.
- La motivation.
- L'esprit d'équipe.
- La disponibilité pour les entraînements et les compétitions AS.

La Charte des joueurs

Chaque membre de l'Association Sportive qui désire faire partie d'une équipe doit en informer l'un des membres de la Commission Sportive. Pour représenter le club de Charmeil dans une compétition par équipe, il est nécessaire d'être membre actif de l'Association Sportive.

Pour chaque compétition la Commission Sportive détermine, en concertation avec le Capitaine éventuel, la composition de l'équipe susceptible de défendre au mieux les couleurs de Charmeil.

Elle prend en compte :

- Son exemplarité sportive et comportementale.
- Sa motivation et son esprit d'équipe.
- Son niveau de jeu global et sa forme au moment des épreuves qualificatives.
- Son assiduité aux entraînements et aux compétitions du club.
- Sa capacité à respecter les choix du capitaine.
- Son attachement au club et à son respect.

Engagements de l'A.S.

Afin de favoriser la création d'équipes et de libérer les joueurs d'activités de logistique, l'A.S. :

- Organise une réunion annuelle des joueurs susceptibles de faire partie des équipes.
- Organise des entraînements, une « Ryder Cup » et une « Solheim Cup » pour - favoriser les rencontres en Match Play.
- Procède à l'inscription des équipes et des joueurs auprès de la ligue ou de la fédération et paye les droits d'inscription.
- Réserve les hôtels le plus près possible des golfs, en tenant compte des tarifs et les départs pour un parcours de reconnaissance.
- Participe aux frais de déplacement en fonction des règles fixées par le conseil d'administration et du budget de l'année.

Engagements du joueur

En contrepartie des efforts consentis par l'A.S. chaque joueur d'une équipe :

- S'engage à porter la tenue du Club lors des compétitions par équipe.
- S'engage à la plus grande sportivité et courtoisie lors des compétitions.
- Participe aux compétitions pour lesquelles la Commission Sportive l'aura sélectionné.
- Participe au Championnat Départemental et au Grand Prix de l'Isère.
- Assiste à la remise des prix qui suit la compétition par équipe et à laquelle sont présentés les résultats de l'équipe.
- Participe à la vie de l'A.S. en participant notamment aux compétitions sponsorisées et plus particulièrement à la Coupe du Président (compétition de remerciement à destination des sponsors) et en assurant, soit l'accueil des compétiteurs, soit le commissariat de parcours, lors d'une compétition organisée dans notre club.

Tout manquement aux termes de la présente charte, sauf cas de force majeure, entraînera automatiquement la radiation du joueur de son équipe, quel que soit son niveau.

L'Indemnisation financière

Généralités

L'A.S. prend en charge les inscriptions des différentes équipes et participe à leur défraiement pour leurs déplacements selon un barème défini et approuvé par le Conseil d'Administration.

Pour chaque épreuve, un budget est mis à disposition du capitaine qui le gère dans le respect des règles établies par le Conseil d'Administration. Il est calculé sur la base d'un forfait par jour de compétition. Un forfait supplémentaire est attribué pour toute compétition par équipe dont le trajet « aller » depuis le golf de Charmeil est supérieur à 5 heures.

Il n'est pas prévu de prise en charge des frais d'entraînement pour les joueuses ou les joueurs.

Compétition par équipe adultes

Engagement

L'A.S. paie les engagements des équipes à la FFG et à la Ligue. Il n'est pas prévu de prise en charge des frais d'inscription pour les compétitions individuelles.

Déplacement

Pour les déplacements, la participation au défraiement est effectuée selon le barème en vigueur. Elle n'est effective que pour les épreuves qui se déroulent en dehors du département.

Le nombre d'équipiers indemnisés intègre un remplaçant pour les épreuves fédérales, mais pas pour les épreuves de ligue.

Les nuitées servant au calcul des défraiements correspondent au nombre de jour de compétition effectivement réalisée, augmenté d'une journée pour les déplacements supérieurs à 5h (durée du trajet aller selon ViaMichelin).

Performance

Pour les performances par équipe et dans la limite du nombre d'équipiers déterminé précédemment, il est attribué :

- Une demi-journée supplémentaire pour chaque joueur d'une équipe qualifiée pour disputer une montée potentielle (haut du tableau).
- Une demi-journée supplémentaire pour chaque joueur d'une équipe qui accède à la division supérieure.

Compétition par équipe jeunes

Le principe est le même que pour les compétitions par équipe adultes.

Compétition individuelles jeunes

Engagement

Pour les 7-10 ans, l'A.S. prend en charge les frais d'inscription aux Championnats Départemental et Régional. Pour les 11-16 ans, l'A.S. prend en charge les frais d'inscription aux compétitions jeunes de la filière "Championnat France des Jeunes" (Championnat Départemental, Régional et Finale Inter Région), au Grand Prix de l'Isère et au Championnat de l'Isère toutes catégories.

Pour les cadets, l'A.S. prend en charge les frais d'inscription au Championnat de France, au Grand Prix de l'Isère et au Championnat de l'Isère toutes catégories.

Déplacement

Il n'y a pas de frais de déplacement pour les compétitions individuelles.

Performance individuelle

Un défraiement annuel conditionné par les résultats financiers sur l'exercice est attribué à chaque jeune en fonction des résultats obtenus dans les compétitions individuelles.

Il est calculé par l'attribution de points, la valeur du point sera fixée par le Conseil d'Administration en fonction de ses possibilités budgétaires, sans toutefois dépasser le montant du forfait par jour de compétition utilisé dans le calcul du remboursement des frais de déplacement des équipes.

L'attribution des points se fait de la manière suivante :

- Participation à la Finale Inter région : 3pts.
- Participation au Championnat de France : 3pts.
- France Jeunes : Passage du cut : 2pts - Qualification ¼ de finale : 2pts – Champion : 3pts.
- France Cadet : Participation 2pts - passage du cut : 2pts – Champion : 4pts.

Pour les jeunes espoirs

Un défraiement annuel, conditionné par les résultats financiers sur l'exercice, est attribué à chaque jeune espoir (moins de 21 ans) en fonction des participations en Grand Prix et des classements au Mérite Adulte. En cas de recettes insuffisantes, le défraiement dans le cadre de la performance individuelle des jeunes est prioritaire sur celui des jeunes espoirs.

Il est calculé par l'attribution de points, la valeur du point sera fixée par le Conseil d'Administration en fonction de ses possibilités budgétaires, sans toutefois dépasser la valeur de 1€.

L'attribution des points se fait de la manière suivante :

Classement au Mérite Dames et Messieurs : Chaque point « Mérite » vaut 2 points (Plafond limité à 250 points « Mérite »).

Participation aux Grand Prix : 30 points par tour de Grand Prix.

Le déplacement des mineurs

Lors des déplacements organisés par l'Association Sportive, l'organisation mise en place est présentée aux parents par la Commission Jeunes et le responsable des équipes jeunes. Pour que les jeunes soient sélectionnés dans les équipes, les parents doivent :

- Soit accepter cette organisation.
- Soit organiser eux-mêmes le déplacement de leur enfant.

Un document spécifique traite de l'hébergement des mineurs.